



AVIS SPÉCIAL

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier, que la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, tenue le 17 mars 2017 a été ajournée, faute de quorum, au **vendredi 24 mars 2017, à 10 h 30**, par les membres du conseil présents, soit Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire, et Messieurs Roger Martel et Bruce Zikman, Conseillers, conformément à la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

Donné à Ville d'Estérel, ce 20^e jour du mois de mars 2017.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier